

VERS DES AMÉLIORATIONS DE LA CONDITION ENSEIGNANTE ?

Jean-Claude DRAPEAU, président de la FAC ; Mario BEAUCHEMIN, président de la FEC-CSQ ; Ronald CAMERON, président de la FNEEQ-CSN

RÉSUMÉ

Au cours du printemps 2008 s'est conclue une première phase d'un important chantier sur la profession enseignante actuelle au collégial dans lequel nos fédérations respectives étaient impliquées avec des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que de la Fédération des cégeps. Une étude a été produite par le comité de travail paritaire et présente un portrait de la profession enseignante. Il est maintenant disponible pour tous les membres du personnel enseignant dans les collèges. La présentation que nous avons faite ensemble suit le plaidoyer que nous publions ci-dessous qui constitue la base de l'appel lancé à la ministre de l'Éducation pour consentir à un réinvestissement dans l'enseignement collégial. À ce propos, on doit constater le peu de cas fait lors du dernier budget provincial à l'enseignement collégial proprement dit, malgré la part des transferts fédéraux consentis au réseau collégial.

Nous voulons remercier le comité organisateur de son ouverture à notre participation dans le cadre d'une grande conférence et nous voulons, par notre présence, témoigner de la place qu'occupe le colloque de l'AQPC dans la vie collégiale.

PLAIDOYER POUR UNE VALORISATION DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE AU COLLÉGIAL

- **Réinvestir dans l'enseignement collégial : une nécessité urgente**

L'importance capitale que prend l'enseignement supérieur dans une société du savoir n'est plus à démontrer et les cégeps jouent un rôle majeur à cet égard. Partout sur le territoire, ils constituent un puissant vecteur de scolarisation avancée : le réseau des cégeps peut s'enorgueillir de faire accéder plus de 60 % des jeunes à l'enseignement supérieur, ce qui place le Québec parmi les meilleurs au monde à ce chapitre. C'est un modèle unique qui, quarante ans après sa création, a fait ses preuves et relevé l'immense défi de rendre accessible, partout sur le territoire, une formation de qualité que nous voulons absolument préserver. C'est une force qu'on nous envie, dans le contexte d'un marché de l'emploi marqué de changements rapides et d'une demande croissante de travailleuses et travailleurs qualifiés.

Mais cette accessibilité à parfaire n'est pas tout. À l'instar des sociétés modernes, le développement du Québec passe dorénavant, et nécessairement, par celui de l'enseignement supérieur, ce que soulignent à répétition éditorialistes, économistes et politiciens de toutes tendances. Si les taux de réussite dans l'enseignement supérieur continuent d'être trop bas et doivent être améliorés, ce n'est pas seulement pour les besoins du marché du travail, mais aussi en regard du rôle de l'éducation en matière d'intégration sociale, d'équité sociale et de formation citoyenne.

Or, dans ce contexte où tout appelle à ce que les gouvernements trouvent le moyen de soutenir mieux et plus en profondeur la mission des établissements d'enseignement supérieur, les universités et les cégeps continuent de vivre un sous-financement chronique et les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader. Cette réalité est malheureusement plus marquée au collégial où l'enseignement, peu valorisé et sujet de préjugés tenaces, fait figure de parent pauvre.

- **Une tâche complexe qui s'est considérablement alourdie**

Point n'est besoin d'être un expert en éducation pour comprendre, à la seule lecture de ce portrait de la tâche enseignante qui vient d'être complété par un comité conjoint, patronal et syndical, combien l'enseignement collégial est devenu complexe et exigeant. Et cela ne tient pas qu'aux impératifs de l'approche par programme (concertation, mise à jour et évaluation), au développement institutionnel (projets de toutes sortes, portes ouvertes, aide à la réussite, recrutement), à l'intégration systématique des TIC ou aux tâches de bureau ou administratives qui se sont multipliées. Cela tient aussi à un environnement social qui a profondément changé : nous enseignons dorénavant à des classes de plus en plus hétérogènes où les besoins, références culturelles et acquis scolaires antérieurs de chacune et chacun constituent une mosaïque avec laquelle il est difficile de composer. C'est dans un tel contexte qu'on souhaiterait voir progresser les taux de réussite, mais sans nous consentir davantage de moyens !

L'alourdissement de la tâche enseignante au collégial, que le ministère et la Fédération des cégeps refusaient de reconnaître en négociation, préférant parler pieusement de son « évolution », est pourtant manifeste : quiconque fréquente l'enseignement collégial pourrait en témoigner.

Le Conseil supérieur de l'éducation a évoqué dans plusieurs rapports le travail supplémentaire qu'a pu représenter, dans les collèges, la mise en œuvre de la réforme. Or, cela n'a pas beaucoup diminué une fois la réforme mise en place.

L'augmentation de la charge individuelle de travail (la CI, une mesure indirecte qui rend compte, de moins en moins bien, de la charge d'enseignement) est patente. Nombre d'enseignantes et d'enseignants croulent sous les corrections, d'autres sont aux prises avec un nombre de préparations différentes qui n'a rien à voir avec ce qui existait avant la réforme, et tous doivent assurer une part plus ou moins grande de la gestion des programmes. La multiplication des congés de maladie, des cas d'épuisement professionnel et des demandes de participation aux programmes volontaires de réduction du temps de travail en témoigne aussi.

Au collégial, le personnel enseignant connaît actuellement une période de renouvellement massif de ses effectifs. Plusieurs jeunes, passés eux-mêmes par les cégeps, viennent y apporter aujourd'hui une énergie nouvelle. Mais ce renouvellement est mis à mal par une baisse sérieuse de l'attrait de la profession. Les nouvelles et nouveaux venus déchantent rapidement de ce qu'ils imaginaient comme conditions de travail et la profession rebute une bonne partie de celles et ceux qu'elle a pu attirer sur la base de l'image qu'on s'en fait dans le grand public. Plusieurs départements techniques doivent ainsi faire face à d'importants problèmes de recrutement. Nombre de profs fraîchement recrutés dans l'industrie y sont retournés après une session ou deux, après avoir affronté une charge de travail et une sollicitation continuelle qu'ils ne soupçonnaient pas.

La situation est telle que certaines directions de collège, pourtant traditionnellement plus pressées de récupérer à des fins administratives tout argent neuf, la dénoncent, certaines très ouvertement.

- **Des ressources diminuées**

Cette augmentation de la tâche découle, pour l'essentiel, de facteurs qui n'ont rien à voir avec la détermination des ressources enseignantes dans le réseau collégial. Les pressions vers la réussite pour des effectifs étudiants de plus en plus éclatés, les nouvelles responsabilités qui ont été confiées aux collèges à la suite de la réforme, les mises à jour conséquences des développements techniques, tout cela existe indépendamment de la méthode utilisée pour déterminer le nombre d'enseignantes

et d'enseignants dont le réseau collégial a besoin pour accomplir sa mission. Or, depuis le milieu des années 90 et parallèlement à l'augmentation de la tâche, les ressources enseignantes ont considérablement diminué.

Déjà, le désinvestissement dans l'éducation, dans la dernière décennie, s'est traduit au collégial par une diminution évaluée à plus de 400 enseignantes et enseignants. Mais ce n'est malheureusement pas tout. Une modification administrative datant de la même époque (la modification de la date d'abandon) a conduit à une diminution d'une centaine de professeurs de plus, comme en font foi des griefs plaidés et gagnés là-dessus. À l'évidence, le gouvernement cherche à rogner sur les effectifs enseignants par des mesures administratives unilatérales, choisissant d'investir partout sauf dans l'enseignement. Dans les faits, il handicape ainsi sérieusement notre capacité à répondre aux exigences de base de notre tâche d'enseignement, préférant voir diminuer les exigences plutôt que de nous donner les moyens de préserver la qualité de la formation.

Le nouveau mode de financement, mis en place au début des années 2000, apparaît générer des problèmes importants dans certains programmes et particulièrement pour de petites cohortes. Plusieurs doubles imputations viennent également exercer une pression non négligeable sur la masse salariale : ainsi, on remplace une ou un enseignant malade à même les ressources prévues pour l'enseignement et on a recours à cette même enveloppe pour colmater des brèches trop importantes lorsque, par exemple, il devient urgent de procéder à des opérations de recrutement particulières.

Ainsi, la dernière négociation dans le secteur public a laissé entiers tous les problèmes de la tâche enseignante. Peu de gens savent que les maigres ressources enseignantes consenties au réseau collégial, en décembre 2005, *ne peuvent même pas être affectées directement à l'enseignement*. À toutes fins utiles, le gouvernement a choisi alors d'investir dans le fonctionnement administratif et les projets périphériques des collèges, plutôt que dans la salle de classe !

À QUAND LA FIN DES PRÉJUGÉS ?

Cette gestion étouffante des forces vives du réseau collégial doit cesser. De nombreux indices donnent à penser que la réalité des cégeps est fort mal connue au ministère, comme d'ailleurs dans la société en général.

Il est urgent de corriger la situation et nous croyons qu'il faut solutionner globalement le problème. Un réinvestissement majeur et intelligent est nécessaire : il en va de la santé de notre réseau collégial... et de son personnel enseignant !

Les enseignantes et les enseignants du collégial demandent instamment à la ministre de donner suite aux engagements du contrat de travail, de reconnaître la profession à sa juste valeur et de prendre les moyens nécessaires pour qu'ils puissent donner un enseignement de qualité et permettant de relever les défis de la société du savoir.